

## REUNION du 21 avril 2015

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procuration	2

L'an deux mil quinze, le mardi 21 avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

**Présents :** Mmes AUBERT, FLORET, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL et VIVET.

**Excusés :** Mmes MITHIEUX, NAVARDIN, ROCHERAY-FAUCON (procuration à A.VIVET), PATRAS (procuration à J.FASSEL), M. HOCHARD.

**Secrétaire :** Mme TANILIAN.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 mars 2015.

### **2015 – 16 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) complémentaire 2015 pour la mise en accessibilité des voiries desservant les bâtiments publics**

Vu la délibération n°2013-45 en date du 12/11/2013 relative à la demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour la mise en accessibilité des voiries desservant les bâtiments publics,

Le maire rappelle que suite à l'étude réalisée en 2012 par le cabinet PACT de Savoie sur les conditions d'accessibilité des ERP et des voiries communales par des personnes handicapées ou à mobilité réduite, une partie des travaux identifiés est programmée pour l'année 2015. Les aménagements retenus dans ce programme et présentés en réunion publique le 7 avril 2015 pour cette mise en conformité porteront sur l'accessibilité des voiries entre les bâtiments et les espaces publics dans le chef-lieu depuis l'intersection avec la Route des Vignes jusqu'au carrefour Chemin de la Sale. Ce programme comportera notamment l'élargissement des trottoirs, la reprise ou la création de traversées piétonnes... En complément, une tranche supplémentaire de travaux autour du rond-point de la salle polyvalente est envisagée, compte-tenu de la nouvelle enveloppe de subventions proposée par la préfecture en date du 13/03/2015 au titre de la D.E.T.R. 2015. Ces travaux complémentaires sont estimés à 45 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **approuve** le programme de travaux complémentaires de mise en conformité des voiries du chef-lieu pour un montant de 45 000.00 € HT,

\* **demande** à la préfecture de la Savoie une subvention au titre de la D.E.T.R. 2015 la plus élevée possible pour ces travaux, en complément de la subvention D.E.T.R. 2014 accordée pour 29 600.00 €,

\* **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015,

\* **autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

### **2015 – 17 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'O.P.A.C. de la Savoie pour la construction des locaux communaux**

Vu la délibération n°2014-02 du 14/01/2014 validant le principe de lancement d'une opération de construction avec la communauté de communes de Cœur de Savoie et l'O.P.A.C de la Savoie,

Vu la délibération n°2014-65 du 16/12/2014 approuvant la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Cœur de Savoie pour une délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment commun à la commune, à la communauté de communes Cœur de Savoie et à l'O.P.A.C. de la Savoie,  
Suite à la passation du marché de délégation de la maîtrise d'ouvrage, le marché a été attribué à l'O.P.A.C. de la Savoie pour une rémunération à 2.85% du montant HT de l'opération, soit une rémunération calculée à 40 218.29 € HT, répartie à 26 688.60 € HT pour la communauté de communes et à 13 529.69 € HT pour la commune.  
Dans le cadre de cette délégation, il convient de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le mandataire, qui fixe les modalités administratives et financières de la délégation. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 488 256.00 € HT (soit 583 061.00 € TTC) pour la part de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- \* **approuve** les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage annexée,
- \* **valide** le montant prévisionnel de l'opération,
- \* **dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2015,
- \* **autorise** le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir ainsi que les documents nécessaires à cette opération.

### **2015 – 18 Location de l'appartement communal à partir du 01/05/2015**

Le maire fait part des 4 demandes de location de l'appartement communal. L'appartement situé au premier étage de la mairie est disponible depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- \* **accepte** de louer l'appartement communal à Mme Elodie BATTISTEL et à M. Grégory TILLIER à compter du 01/05/2015 au tarif mensuel de 460.00 €,
- \* **dit** qu'une caution correspondant à un mois de loyer sera demandée,
- \* **autorise** le maire à signer tous les documents à intervenir.

### **Echange de terrain Route d'Apremont**

Le maire fait part de la possibilité de réaliser un échange avec les futurs acquéreurs des parcelles n°AI 218, 219, 378, 379 et 380 situées au Route d'Apremont. Cet échange concerne la cession d'une bande de 8 mètres sur la propriété communale riveraine contre une bande de 5 mètres débouchant sur la route d'Apremont. Le nouvel accès, « coulée verte » créé permettrait d'accéder à la future zone aménagée au chef-lieu.  
Cette délibération est reportée à une prochaine séance.

### **Divers :**

- \* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/14) :  
le maire informe le conseil municipal des décisions prises :  
- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :

- parcelles n°AI 218, 219, 378, 379 et 380 (maison et terrain) à « chef-lieu » le 09/04/2015.  
- il a signé le contrat de maintenance avec l'entreprise Véolia Eau pour le suivi de la télégestion des compteurs généraux situés sur les principales antennes de la commune pour un coût 2 255.00 € HT par an. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

**\* Soirée d'information organisée par le Centre Communal d'Action Sociale :**

Une deuxième séance d'information intitulée « les bases de l'équilibre alimentaire pour tous » est prévue le mercredi 29 avril prochain de 14 h 30 à 16 h 30 sur la commune de Les Marches à la salle St-Maurice. Cette séance est organisée par les C.C.A.S. des communes de Les Marches et Myans.

**\* Cérémonie du 8 mai** à 10 h 15 devant le monument aux morts. Ce même jour aura lieu devant la salle polyvalente la vente de fleurs et de plants organisée par l'association des écoliers de Myans.

**\* Inventaire du patrimoine :**

La communauté de communes Cœur de Savoie réalise un inventaire du patrimoine bâti des 43 communes. Pour Myans, Christine AUBERT a été chargée ce recensement et du suivi de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.